VILLE DE DAX

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

ORGANISATION D'UN PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE MUTUELLE SANTE SOLIDAIRE A DESTINATION DES HABITANTS DE LA COMMUNE

1. **Contexte**

La Ville de Dax lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de l'organisation d'un partenariat avec un porteur de projet (personne morale) pour que ce dernier propose la mise en place d'un dispositif favorisant l'accès à une ou plusieurs complémentaires de santé, à travers une mutuelle santé à adhésion facultative. Une convention de partenariat avec la ville de Dax permettra de prévoir les modalités de l'organisation du projet. La ville de Dax publie le présent avis en application du Code général de la propriété des personnes publiques.

2. **Objet de l'appel à manifestation d'intérêt**

L'objet est l'organisation d'un partenariat avec un porteur de projet qui propose un dispositif d'accès à la complémentaire de santé mutualisé, à un tarif attractif, contribuant ainsi à un retour aux soins de santé par le biais d'une opération collective à adhésion facultative du candidat, à destination des habitants de la ville de Dax intéressés.

3. **Durée du partenariat**

La candidature retenue fera l'objet d'une convention de partenariat d'une durée d'un an renouvelable chaque année et dans la limite du présent mandat, sur demande expresse du candidat retenu et après accord chaque année de la commune.

4. **Dossier de candidature**

Le dossier de consultation de l'AMI contenant l'ensemble des informations dont les critères de sélection des candidatures est disponible sur le site internet de la ville de Dax : https://www.dax.fr et sur le profil d'acheteur, à l'adresse URL suivante : https://demat-ampa.fr **(référence 111226MUTUELLECOMMUNALE)**

5. **Date limite de dépôt des candidatures : le 11/12/2026 à 17h00.**

6. **Candidatures à adresser**

Les réponses des candidats devront parvenir obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur de la ville de Dax, à l'adresse URL suivante : https://demat-ampa.fr. Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limite ne seront pas examinés.

7. **Pièces de candidatures**

Chaque candidature devra être complète et contenir les documents demandés à l'article 5 du règlement de consultation valant cahier des charges.

8. **Contact**

Les candidats pourront obtenir des renseignements en posant leur question par voie électronique sur le profil d'acheteur de la ville de Dax à l'adresse URL suivante : https://demat-ampa.fr.